

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 40032 Numéro SIREN : 027 250 323 Nom ou dénomination : DINAN DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 5899



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

DINANDIS

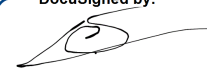
La Coulébart
Route de Caulnes
22100 - LEHON

S.A.S. au capital de 500 000 €
R.C.S. SAINT MALO 027 250 323

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2021 au 31 Janvier 2022

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

31A2B7CCF1D5404...



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 24/01/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DINANDIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Février 2021 au 31 Janvier 2022**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	24 683 961 €
■ Chiffre d'affaires	74 283 917 €
■ Bénéfice net comptable	1 553 358 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 03/05/2022

Fabienne THUAUD

Geneviève DURANTEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	31 186 272	18 920 045	12 266 226	12 982 478
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	471 415	194 900	276 515	255 256
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	220 186	194 900	25 286	10 027
FONDS COMMERCIAL (1)	245 228		245 228	245 228
AVANCES ET ACOMPTES	6 000		6 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 882 237	18 666 786	10 215 451	10 956 701
TERRAINS	3 386 548	1 937 204	1 449 344	1 488 883
CONSTRUCTIONS	17 180 783	10 186 736	6 994 046	7 495 566
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 626 361	5 329 204	1 297 156	1 392 841
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 611 240	1 213 640	397 600	414 942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	75 838		75 838	158 568
AVANCES ET ACOMPTES	1 465		1 465	5 899
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 832 618	58 359	1 774 259	1 770 520
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 447 687		1 447 687	1 441 849
PRETS	245 439		245 439	248 006
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	139 492	58 359	81 133	80 663
ACTIF CIRCULANT	12 419 588	1 853	12 417 734	11 478 422
STOCKS ET EN-COURS	6 484 006		6 484 006	5 997 753
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	53 160		53 160	39 054
MARCHANDISES	6 430 846		6 430 846	5 958 699
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	19 944		19 944	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 774 291	564	3 773 727	2 804 427
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	948 259	255	948 004	815 174
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 826 031	308	2 825 723	1 989 253
CREANCES DIVERSES (3)	259 900	1 289	258 610	145 870
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	1 500 000
DISPONIBILITES	200 137		200 137	827 172
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	181 307		181 307	203 197
TOTAL GENERAL	43 605 860	18 921 899	24 683 961	24 460 900
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			7 358	16 876
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 798 906	6 745 547
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	4 745 547	4 643 108
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	4 695 547	4 593 108
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 553 358	1 602 439
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>6 798 906</i>	<i>6 745 547</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	312 000	283 100
PROVISIONS POUR RISQUES	312 000	283 100
DETTES (1)	17 573 054	17 432 253
DETTES FINANCIERES (2)	8 153 092	8 085 088
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 758 820	6 747 006
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 394 272	1 338 082
DETTES D'EXPLOITATION	9 285 928	9 010 873
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 058 168	6 078 543
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 854 375	2 502 830
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	373 384	429 499
DETTES DIVERSES	108 265	323 358
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	72 188	246 822
AUTRES DETTES DIVERSES	36 076	76 536
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25 768	12 931
TOTAL GENERAL	24 683 961	24 460 900
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	4 903 537 12 669 517	5 954 699 11 477 553
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 336 583	290 111



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	75 033 020	63 709 352
VENTES DE MARCHANDISES	72 447 051	61 717 364
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	36 740	19 340
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 800 124	1 328 173
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>74 283 917</i>	<i>63 064 877</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	64 430	40 421
REPRISES SUR PROVISIONS	42 151	33 653
TRANSFERTS DE CHARGES	381 040	386 253
AUTRES PRODUITS	261 481	184 145
CHARGES D'EXPLOITATION	72 443 361	61 129 654
ACHATS DE MARCHANDISES	53 981 281	44 588 983
VARIATION DES STOCKS	(468 644)	84 493
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	293 659	213 006
VARIATION DES STOCKS	(17 608)	17 733
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 112 070	5 655 799
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	989 058	963 436
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 779 495	6 268 485
CHARGES SOCIALES	2 162 381	1 850 327
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 528 805	1 330 075
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	255	360
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	71 000	122 100
AUTRES CHARGES	11 607	34 851
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 589 658	2 579 697
PRODUITS FINANCIERS	45 499	25 613
PARTICIPATIONS	1 050	475
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 819	1 394
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	42 628	23 743
CHARGES FINANCIERES	43 679	49 228
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	43 679	49 228
RESULTAT FINANCIER	1 819	(23 614)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 591 478	2 556 082



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 165	215 693
SUR OPERATIONS DE GESTION		10 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 165	21 157
REPRISES SUR PROVISIONS		184 535
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 449	192 585
SUR OPERATIONS DE GESTION		184 565
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	302	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 147	8 019
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(9 284)	23 107
PARTICIPATION DES SALAIRES	508 731	431 254
IMPOTS SUR LES BENEFICES	520 104	545 497
<i>Total des produits</i>	<i>75 079 684</i>	<i>63 950 659</i>
<i>Total des charges</i>	<i>73 526 325</i>	<i>62 348 219</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 553 358	1 602 439
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	54 603	45 677
Produits financiers concernant les entreprises liées	7 514	8 419
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

L'exploitation du fonds de commerce sous enseigne E.LECLERC Express à LANVALLAY a débuté le 03/02/2021. Les travaux d'aménagement du local pris en location pour exercer cette activité et les acquisitions de matériels, d'un montant global de 578 k€, ont été entièrement financés par emprunts bancaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	2 à 10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
* Express Lanvally	Acquisition le 31/12/2020	70 000
		245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	448 328	31 392	8 304	471 416
Immobilisations corporelles	28 164 000	790 199	71 961	28 882 238
Immobilisations financières - titres	1 441 850	6 751	914	1 447 687
Immobilisations financières - créances	387 030	8 240	10 338	384 932
	30 441 208	836 581	91 517	31 186 273

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	193 071	10 133	8 304	194 900
Immobilisations corporelles	17 207 299	1 528 820	69 333	18 666 786
	17 400 370	1 538 953 (*)	77 637	18 861 686
(*) Dont dotation :		1 362 276		
. linéaire				
. dégressive		166 530		
. exceptionnelle		10 147		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	283 100	71 000	42 100	312 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	58 359			58 359
Dépréciations de l'actif circulant	1 649	256	51	1 853
	343 108	71 256 (*)	42 151 (*)	372 213
(*) Dont :		71 256	42 151	
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 42 100
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Le poste « provisions pour risques et charges » correspond à :

- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversée par la société s'élève à 161 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'économie et des finances de toutes ses demandes, mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 71 k€.
- un litige prud'hommal à hauteur de 80 k€.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	253 667
Dotation aux amortissements théoriques	50 733
Cumul des amortissements théoriques	99 785
Valeur nette	153 883

Redevances

Afférentes à l'exercice	54 603
Cumulées	107 101
Restant à payer:	
. à moins d'un an	48 484
. de un à cinq ans	8 201
. à plus de cinq ans	-
. total	56 685

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	39 838
---	--------

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	384 932	7 538	377 393
Acomptes versés sur commandes	19 944	19 944	
Créances d'exploitation	3 774 291	3 774 291	
Créances diverses	259 900	259 900	
Charges constatées d'avance	181 308	181 308	
	4 620 375	4 242 982	377 393

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 343 104	1 343 104		
Emprunts bancaires (1)	5 415 716	1 389 940	3 362 398	663 378
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 394 272	807 854	399 542	186 876
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 285 928	8 994 584		291 344
Dettes diverses	108 266	108 266		
Produits constatés d'avance	25 769	25 769		
	17 573 055	12 669 518	3 761 940	1 141 598

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 341
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	403 452
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 442 566
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	717 427

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	59 833 541	57 552 728
- Drive	3 467 575	4 493 174
- Express	5 707 415	
- Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	1 003 908	896 989
- Location gérance HYPER	67 962	-
- Station-service LANVALLAY	3 916 545	40 550
- Agence de voyages	286 971	81 436
	74 283 917	63 064 877

Il est réalisé exclusivement en France.

Il est à noter une baisse du chiffre d'affaires du drive de 22.82%, on constate en revanche une hausse du CA hypermarché de 4.08% ainsi qu'une hausse de l'activité de l'agence de voyages de plus de 100%.

	N	N-1
Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :		
- Ventes de voyages (activité sous licence)	202 619	47 589
- Commissions reçues (activité sous mandat)	84 752	33 847
	<u>287 371</u>	<u>81 436</u>

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	22
- Agents de maîtrise	42
- Employés	<u>187</u>
	251

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotations aux amortissements sur mises au rebut	10 147	-
Cession d'immobilisations corporelles	2	1 165
Indemnités et charges exceptionnelles diverses	300	-
	<u>10 449</u>	<u>1 165</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	291 344
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	<u>217 388</u>
	508 732

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	657 433
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-137 329
	<u>520 104</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	191 736
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	193 103

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	563 417	563 417
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.61 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : 2021.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....678 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2021 s'élève à 308 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées

S.A.S. LE GALION

Emprunts et dettes financières divers	572 002
Intérêts et charges assimilées	7 514

Filiales et participations détenues**Néant****Société établissant des comptes consolidés****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DINAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : La Coulébart - Route de Caulnes
LEHON - 22100 DINAN
027 250 323 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} JUILLET 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2021 s'élevant à 1 553 358,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 553 358,84 euros
A titre de dividendes	1 500 000,00 euros
Soit 25,00 euros par action	
Le solde	53 358,84 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 4 748 906,51 euros.
Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 499 900 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

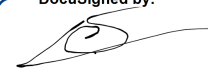
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2019	1 590 000 €	60 000	106 €	1 589 894 €
31/01/2020	1 410 000 €	60 000	94 €	1 409 906 €
31/01/2021	1 500 000 €	60 000	100 €	1 499 900 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} juillet 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Régis CADALEN

DocuSigned by:

31A2B7CCF1D5404...

SAS DINANDIS

La Coulebart
Route de Caulnes
22100 - LEHON

* * * * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
exercice clos le 31 janvier 2022

MLA  **COMMISSARIAT**

DINANDIS

SAS AU CAPITAL DE 500 000 €
La Coulebart
Route de Caulnes
22100 - LEHON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/01/2022

Mesdames, Messieurs les Associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DINANDIS relatifs à l'exercice clos le 31/01/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DINANDIS à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base de nos contrôles, nous n'avons pas identifié de risques très significatifs nécessitant une mention particulière dans notre présent rapport.

En effet, l'annexe des comptes annuels que nous avons contrôlée précise les modalités d'évaluation des différents postes du bilan dont les tests par sondages effectués ont permis de valider les hypothèses retenues, la méthodologie et la cohérence.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

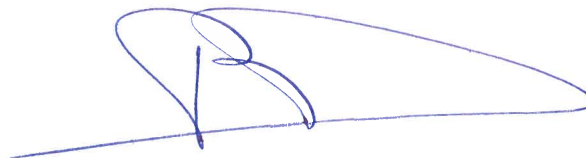
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon-de-Provence,
le 13 Juin 2022



MLA COMMISSARIAT
Jérôme BARD
Commissaire aux comptes



M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 093 291

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	31 186 272	18 920 045	12 266 226	12 982 478
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	471 415	194 900	276 515	255 256
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	220 186	194 900	25 286	10 027
FONDS COMMERCIAL (1)	245 228		245 228	245 228
AVANCES ET ACOMPTES	6 000		6 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 882 237	18 666 786	10 215 451	10 956 701
TERRAINS	3 386 548	1 937 204	1 449 344	1 488 883
CONSTRUCTIONS	17 180 783	10 186 736	6 994 046	7 495 566
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 626 361	5 329 204	1 297 156	1 392 841
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 611 240	1 213 640	397 600	414 942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	75 838		75 838	158 568
AVANCES ET ACOMPTES	1 465		1 465	5 899
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 832 618	58 359	1 774 259	1 770 520
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 447 687		1 447 687	1 441 849
PRETS	245 439		245 439	248 006
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	139 492	58 359	81 133	80 663
ACTIF CIRCULANT	12 419 588	1 853	12 417 734	11 478 422
STOCKS ET EN-COURS	6 484 006		6 484 006	5 997 753
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	53 160		53 160	39 054
MARCHANDISES	6 430 846		6 430 846	5 958 699
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	19 944		19 944	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 774 291	564	3 773 727	2 804 427
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	948 259	255	948 004	815 174
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 826 031	308	2 825 723	1 989 253
CREANCES DIVERSES (3)	259 900	1 289	258 610	145 870
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	1 500 000
DISPONIBILITES	200 137		200 137	827 172
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	181 307		181 307	203 197
TOTAL GENERAL	43 605 860	18 921 899	24 683 961	24 460 900
(1) Dont droit au bail			7 358	16 876
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 798 906	6 745 547
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	4 745 547	4 643 108
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	4 695 547	4 593 108
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 553 358	1 602 439
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 798 906	6 745 547
 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	 312 000	 283 100
PROVISIONS POUR RISQUES	312 000	283 100
 DETTES (1)	 17 573 054	 17 432 253
DETTES FINANCIERES (2)	8 153 092	8 085 088
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	6 758 820	6 747 006
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 394 272	1 338 082
DETTES D'EXPLOITATION	9 285 928	9 010 873
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 058 168	6 078 543
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 854 375	2 502 830
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	373 384	429 499
DETTES DIVERSES	108 265	323 358
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	72 188	246 822
AUTRES DETTES DIVERSES	36 076	76 536
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25 768	12 931
 TOTAL GENERAL	 24 683 961	 24 460 900
(1) Dont à plus d'un an	4 903 537	5 954 699
Dont à moins d'un an	12 669 517	11 477 553
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 336 583	290 111



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS) PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	75 033 020 72 447 051 36 740 1 800 124	63 709 352 61 717 364 19 340 1 328 173
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	74 283 917	63 064 877
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	64 430 42 151 381 040 261 481	40 421 33 653 386 253 184 145
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS VARIATION DES STOCKS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	72 443 361 53 981 281 (468 644) 293 659 (17 608) 7 112 070 989 058 6 779 495 2 162 381 1 528 805 255 71 000 11 607	61 129 654 44 588 983 84 493 213 006 17 733 5 655 799 963 436 6 268 485 1 850 327 1 330 075 360 122 100 34 851
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 589 658	2 579 697
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATIONS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	45 499 1 050 1 819 42 628	25 613 475 1 394 23 743
CHARGES FINANCIERES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	43 679 43 679	49 228 49 228
RESULTAT FINANCIER	1 819	(23 614)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 591 478	2 556 082



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/21 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 165	215 693
SUR OPERATIONS DE GESTION		10 000
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 165	21 157
REPRISES SUR PROVISIONS		184 535
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 449	192 585
SUR OPERATIONS DE GESTION		184 565
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	302	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 147	8 019
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(9 284)	23 107
PARTICIPATION DES SALAIRES	508 731	431 254
IMPOTS SUR LES BENEFICES	520 104	545 497
<i>Total des produits</i>	<i>75 079 684</i>	<i>63 950 659</i>
<i>Total des charges</i>	<i>73 526 325</i>	<i>62 348 219</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 553 358	1 602 439
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	54 603	45 677
Produits financiers concernant les entreprises liées	7 514	8 419
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

L'exploitation du fonds de commerce sous enseigne E.LECLERC Express à LANVALLAY a débuté le 03/02/2021. Les travaux d'aménagement du local pris en location pour exercer cette activité et les acquisitions de matériels, d'un montant global de 578 k€, ont été entièrement financés par emprunts bancaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	2 à 10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 60 000 actions.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
* Express Lanvallay	Acquisition le 31/12/2020	70 000
		245 229

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 294

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	448 328	31 392	8 304	471 416
Immobilisations corporelles	28 164 000	790 199	71 961	28 882 238
Immobilisations financières - titres	1 441 850	6 751	914	1 447 687
Immobilisations financières - créances	387 030	8 240	10 338	384 932
	30 441 208	836 581	91 517	31 186 273

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	193 071	10 133	8 304	194 900
Immobilisations corporelles	17 207 299	1 528 820	69 333	18 666 786
	17 400 370	1 538 953 (*)	77 637	18 861 686
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 362 276		
. dégressive		166 530		
. exceptionnelle		10 147		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	283 100	71 000	42 100	312 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	58 359			58 359
Dépréciations de l'actif circulant	1 649	256	51	1 853
	343 108	71 256 (*)	42 151 (*)	372 213
(*) Dont :				
. exploitation		71 256	42 151	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 42 100
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Le poste « provisions pour risques et charges » correspond à :

- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversée par la société s'élève à 161 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'économie et des finances de toutes ses demandes, mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 71 k€.
- un litige prud'hommal à hauteur de 80 k€.

Biens pris en crédit-bail		M.L.A. COMMISSARIAT	MOBILIER
Valeur des biens		<i>Commissaire aux Comptes</i> 64, Cours Carnot 13300 SALON de PROVENCE Tél. 04 90 56 21 38 SIRET: 380 693 291	
Valeur d'origine			253 667
Dotation aux amortissements théoriques			50 733
Cumul des amortissements théoriques			99 785
Valeur nette			153 883
Redevances			
Afférentes à l'exercice			54 603
Cumulées			107 101
Restant à payer:	. à moins d'un an		48 484
	. de un à cinq ans		8 201
	. à plus de cinq ans		-
	. total		56 685
Prix d'achat résiduel en fin de contrat			39 838

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	384 932	7 538	377 393
Acomptes versés sur commandes	19 944	19 944	
Créances d'exploitation	3 774 291	3 774 291	
Créances diverses	259 900	259 900	
Charges constatées d'avance	181 308	181 308	
	4 620 375	4 242 982	377 393

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 343 104	1 343 104		
Emprunts bancaires (1)	5 415 716	1 389 940	3 362 398	663 378
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 394 272	807 854	399 542	186 876
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 285 928	8 994 584		291 344
Dettes diverses	108 266	108 266		
Produits constatés d'avance	25 769	25 769		
	17 573 055	12 669 518	3 761 940	1 141 598

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 341
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	403 452
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 442 566
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	717 427

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON DE PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	59 833 541	57 552 728
- Drive	3 467 575	4 493 174
- Express	5 707 415	
- Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	1 003 908	896 989
- Location gérance HYPER	67 962	-
- Station-service LANVALLAY	3 916 545	40 550
- Agence de voyages	286 971	81 436
	74 283 917	63 064 877

Il est réalisé exclusivement en France.

Il est à noter une baisse du chiffre d'affaires du drive de 22.82%, on constate en revanche une hausse du CA hypermarché de 4.08% ainsi qu'une hausse de l'activité de l'agence de voyages de plus de 100%.

	N	N-1
Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :		
- Ventes de voyages (activité sous licence)	202 619	47 589
- Commissions reçues (activité sous mandat)	84 752	33 847
	<u>287 371</u>	<u>81 436</u>

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

- Cadres		22
- Agents de maîtrise		42
- Employés		187
		<u>251</u>

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dotations aux amortissements sur mises au rebut	10 147	-
Cession d'immobilisations corporelles	2	1 165
Indemnités et charges exceptionnelles diverses	300	-
	<u>10 449</u>	<u>1 165</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	291 344
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	217 388
	<u>508 732</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	657 433
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-137 329
	520 104

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	191 736
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	193 103

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	563 417	563 417
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.61 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : 2021.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....678 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2021 s'élève à 308 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Entreprises liées

Emprunts et dettes financières divers	572 002
Intérêts et charges assimilées	7 514

Filiales et participations détenues**Néant****Société établissant des comptes consolidés****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Membre de

